

18 janvier 2022

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DE LA COTATION DES ACTES DE LA COVID

Monsieur le Directeur Général,

Vous nous avez fait part de votre intention de revoir la cotation des actes de biologie médicale relatifs à la COVID.

Après concertation, les 4 syndicats représentatifs nationaux se sont accordés pour s'impliquer et proposer une baisse d'un montant de B20 qui se décompose de la façon suivante :

- 1) PCR COVID B96 au lieu de B100 soit une baisse de 4 B
 - 2) SIDEP B4 au lieu de B10 soit une baisse de 6 B
 - 3) Bonus/Malus B15 au lieu de B25 soit une baisse de 10 B
- Ce qui fait une baisse totale de B20.

Nous aurions souhaité qu'une partie de la baisse porte sur le prélèvement naso-pharyngé.

Nous aurions aussi voulu attirer votre attention sur le fait que le tarif de la PCR COVID qui nécessite une haute technicité et une implication médicale soumise à accréditation se rapproche anormalement de celui du test antigénique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en nos sentiments les meilleurs.

Dr François BLANCHECOTTE
Président

Syndicat des biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Tél : 06 08 89 61 02

Dr Lionel BARRAND
Président

Syndicat Les biologistes médicaux
6B rue de la Lanterne
67000 STRASBOURG
Tél : 06 67 20 81 88

Dr Thierry BOUCHET
Président

Syndicat des laboratoires de biologie clinique
6 place de la Madeleine
75008 Paris
Tél. 06 33 56 03 947

Dr Jean-Claude AZOULAY
Président par intérim

Syndicat national des médecins biologistes
133 bd du Montparnasse
75006 Paris
Tél. 06 60 99 42 28